

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER**

Téléphone: 0858193909
Email: info@cami.cd
Website: www.cami.cd



Croisement des Avenues Mpolo Maurice et
Kasa-Vubu, GOMBE
Numéro Impôt : A0700326N
BP 7987, Kin I
KINSHASA

ACTE NOTARIE N°004/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinquième jour du mois de mars -----
Nous soussigné Jacques MUYUMBA NDUBULA, Directeur Général Adjoint du Cadastre Minier,
Kinshasa/Gombe, certifions que-----

L'Avenant n° 2 du 01/03/2024 afférent au contrat d'amodiation partielle n° 1750/9271/SG/GC/2018
conclu à Lubumbashi en date du 18/07/2018, tel que modifié par l'Avenant n°1 du 01/10/2018 entre
la société GECAMINES SA, ci-après dénommée « l'Amodiante » et la société LUILU RESSOURCES SAS, ci-
après dénommée « l'Amodiataire» -----

Dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par : -----
Maître Louis TATY TULA, conformément au mandat lui délivré en vertu du point 5.1 dudit Avenant n° 2
par Messieurs LUKAMA NKUZI Guy-Robert et NKALA BASADILUA Placide, respectivement Président du
Conseil d'Administration et Directeur Général de la « GECAMINES SA », titulaire du Permis d'Exploitation
des Rejets n° 9687 et par YIN XUAN WEN, Président de la société LUILU RESSOURCES SAS -----

Comparaissant en personne, en présence de Messieurs Joseph MBUYU MASUSU et Cim's MULUNGULUNGU
NACHINDA -----

Cadres du Cadastre Minier, respectivement Chef du Service Notariat et Directeur Juridique, témoins
instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi-----

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Notaire, au comparant et aux témoins.
Le comparant préqualifié a déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit tel
qu'il est dressé et amendé, renferme bien l'expression de la volonté des mandants, qu'ils sont seuls
responsables de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la
complicité du Cadastre Minier ainsi que de son Directeur Général Adjoint, agissant en tant que Notaire
conformément aux articles 12 et 177 du Code Minier, tel que révisé à ce jour, 2 point 8 et 16 du Décret
n° 17/005 du 03 avril 2017 portant statuts, organisation et fonctionnement du Cadastre Minier -----

En foi de quoi, les présentes ont été signées par nous, Notaire, le comparant et les témoins et revêtues
du sceau du Cadastre Minier -----

SIGNATURE DU COMPARANT

Louis TATY TULA

Joseph MBUYU MASUSU

DROITS PERCUS
Frais de dépôt : 1500 USD
Suivant quittance n°1047

Inscription au cahier d'enregistrement des demandes d'inscription des contrats d'amodiation-----
L'an deux mil vingt-quatre, le 05/03 -----

Frais d'acte :

SIGNATURE DU NOTAIRE

Jacques MUYUMBA NDUBULA

SIGNATURE DES TEMOINS

Cim's MULUNGULUNGU NACHINDA

LE NOTAIRE